



Communiqué de presse

77/22

Montreuil, le 13 septembre 2022.

La Fédération Santé Action sociale CGT obtient l'annulation des élections professionnelles d'ORPEA pour fraudes électorales

À l'initiative de la CGT, le Tribunal de proximité de Puteaux a annulé le 12 septembre 2022 les élections professionnelles organisées par la société ORPEA en juin 2019 dans les 220 EHPAD du groupe pour raison de fraudes électorales.

Cette action, conduite conjointement avec d'autres organisations syndicales, faisait suite aux révélations du livre « Les Fossoyeurs » de Victor Castanet, paru en janvier 2022.

S'appuyant sur cette enquête et sur les témoignages d'anciens salariés, la CGT a démontré aux yeux du Tribunal que la Direction favorisait le syndicat « maison » dénommé « ARC-EN-CIEL » et l'UNSA, notamment en organisant leurs campagnes électorales, en finançant les déplacements de leurs représentants, en rédigeant leurs tracts, en organisant des simulacres de négociation pour les mettre en avant aux yeux du personnel...

Pour la première fois, la justice met un coup d'arrêt à ces pratiques, en vigueur depuis de nombreuses années dans l'entreprise.

Pour la CGT, le rétablissement de la liberté syndicale et des droits des représentants du personnel dans le groupe ORPEA reste une priorité, pour améliorer les conditions de travail du personnel et accueillir dignement les personnes âgées dans les EHPAD.

La CGT exige l'ouverture des négociations pour la tenue rapide de nouvelle élection professionnelle à ORPEA.

Cette victoire en appel beaucoup d'autres, le système ORPEA doit disparaître au profit d'un service public digne de notre pays.